



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E14912

VALABLE JUSQU'AU 15/09/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/08/1967

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 14/01/2005
100 000

Raison sociale : SOCIETE ENERGIE PLUS 53

20 RUE CUGNOT
53000 LAVAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL B556750230 556 750 230

Siret : 556 750 230 00014

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 00 501221

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 530099W 1244000/001 589338/4

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 530099W 1244000/001 589338/4

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2023

Téléphone : 02 43 59 77 60

Portable :

Site Internet : www.energieplus53.fr

E-mail : contact@energieplus53.fr

Responsabilité légale :

GIULIANI DAVID PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 16

Tranche de classification : EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5113	Installation de plomberie sanitaire dans tout type de bâtiment avec surpresseur ou dans l'industrie Mention RGE	09/06/2021
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/06/2021
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	09/06/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.